

Les dépistages organisés des cancers

Fiche à destination des patients

Qu'est-ce que le dépistage ?

Le **dépistage** est l'identification de facteurs de risque ou de maladies **alors que vous n'avez aucun symptôme**.

Réaliser le bon test au bon moment

En France, selon votre âge, vous pouvez bénéficier de tests de dépistages de cancer **colorectal**, de cancer du **sein** et de cancer du **col de l'utérus** à un stade tellement précoce que vous n'aurez ressenti aucun retentissement sur votre santé. Il est ainsi important de les réaliser même si vous vous sentez en forme et que vous avez une bonne hygiène de vie.

Dépistage organisé : pourquoi ces trois cancers ?

Proposer un dépistage suppose une maladie détectable précocement et l'existence d'un traitement efficace.

Ces conditions sont réunies pour le **cancer colorectal**, le **cancer du sein**, et le **cancer du col de l'utérus**.

Ces trois cancers font donc objet d'un dépistage national organisé et vous recevrez des invitations à réaliser les tests, pris en charge à 100 % par l'assurance maladie sans avance des frais.

Quand faut-il réaliser le dépistage ?

Avoir des symptômes n'est pas nécessaire pour envisager de se faire dépister !

Parlez-en à votre médecin généraliste qui saura vous aiguiller et répondre à vos questions.

Quand se faire dépister ?

Il existe actuellement en France **trois programmes de dépistage** organisés pour trois cancers pris en charge à 100%.

Le cancer du col de l'utérus

Le dépistage régulier permettrait de prévenir la survenue du cancer du col de l'utérus dans 9 cas sur 10.



Le dépistage n'est pas recommandé avant l'âge de 25 ans.
Après 65 ans les invitations au dépistage ne sont plus envoyées.

| | |
|---------------------------|--|
| Qui est concerné ? | Les femmes entre 25 et 65 ans, sauf indication contraire de leur médecin Avec la lettre envoyée par l'assurance maladie ou avec l'ordonnance du médecin |
| Quand ? | A partir de 25 ans <ul style="list-style-type: none"> - 2 tests à 1 an d'intervalle - puis 1 test tous les trois ans Après 30 ans <ul style="list-style-type: none"> - 3 ans après le dernier test cytologique normal, puis tous les 5 ans, en l'absence de HPV - Ou sur prescription du médecin |
| Comment ? | Frottis cervico-utérin. A partir de 30 ans, il est possible de faire soi-même son prélèvement (auto-prélèvement). |
| Où et par qui ? | Chez son médecin généraliste, son gynécologue ou une sage-femme Dans un laboratoire sur prescription de son médecin Sur auto-prélèvement à partir de 30 ans. |

Le Cancer du sein

Le cancer du sein est à la fois le plus fréquent et le plus meurtrier des cancers chez la femme. Détecté tôt, il guérit dans 9 cas sur 10.



Le dépistage est recommandé à partir de 50 ans
Après 74 ans, les invitations ne sont plus envoyées.
Le dépistage peut être poursuivi de façon individuelle, discutez-en avec votre médecin traitant.

| | |
|--------------------------------|---|
| Qui est concerné ? | Les femmes entre 50 et 74 ans, sauf indication contraire de leur médecin Avec la lettre envoyée par l'assurance maladie (= dépistage organisé) ou avec l'ordonnance du médecin (= dépistage individuel) |
| Quand ? | Tous les deux ans à partir de 50 ans et jusqu'à 74 ans |
| Comment ? | Mammographie et palpation des seins |
| Où et par qui ? | En cabinet de radiologie, en trois temps : 1. Clichés réalisés par le manipulateur 2. Palpation et/ou échographie par le médecin radiologue 3. Relecture des clichés par un deuxième radiologue (en cas de dépistage organisé) |
| Dépassement d'honoraire | Dans le cadre du dépistage organisé, aucun dépassement d'honoraires ne peut être appliqué par le radiologue. |

Le Cancer colorectal

Parmi les cancers les plus fréquents, il représente la 2^{ème} cause de décès par cancer. Pourtant, détecté tôt, il guérit dans 9 cas sur 10.



Le dépistage n'est pas recommandé en population générale avant 50 ans.
Après 74 ans, les invitations ne sont plus envoyées.
Le suivi se fera sur les conseils du médecin traitant.

| | |
|---------------------------|--|
| Qui est concerné ? | Les hommes et les femmes entre 50 et 74 ans, sauf indication contraire de leur médecin Avec la lettre envoyée par l'assurance maladie. Le médecin traitant peut en faire la demande si la lettre n'avait pas été reçue. |
| Quand ? | Tous les deux ans à partir de 50 ans et jusqu'à 74 ans |
| Comment ? | Kit de dépistage du cancer colorectal, avec un auto-prélèvement des selles |
| Où et par qui ? | Chez soi, en début de semaine, avec le kit remis par le médecin, le pharmacien ou commandé personnellement en ligne . |

Pour en savoir plus

- [Prévention et dépistages](#), le page d'information sur les dépistages de l'assurance maladie
- [Santebd.org](#) : un site pédagogique qui explique grâce à des dessins clairs l'examen gynécologique, avec le [frottis](#) et la [mammographie](#)
- [monkit.depistage-colorectal.fr](#) : pour commander un kit de dépistage du cancer colorectal en ligne
- [e-cancer.fr](#) : le site proposé par l'Institut national du Cancer qui explique les cancers, les dépistages et les autres types de prévention.

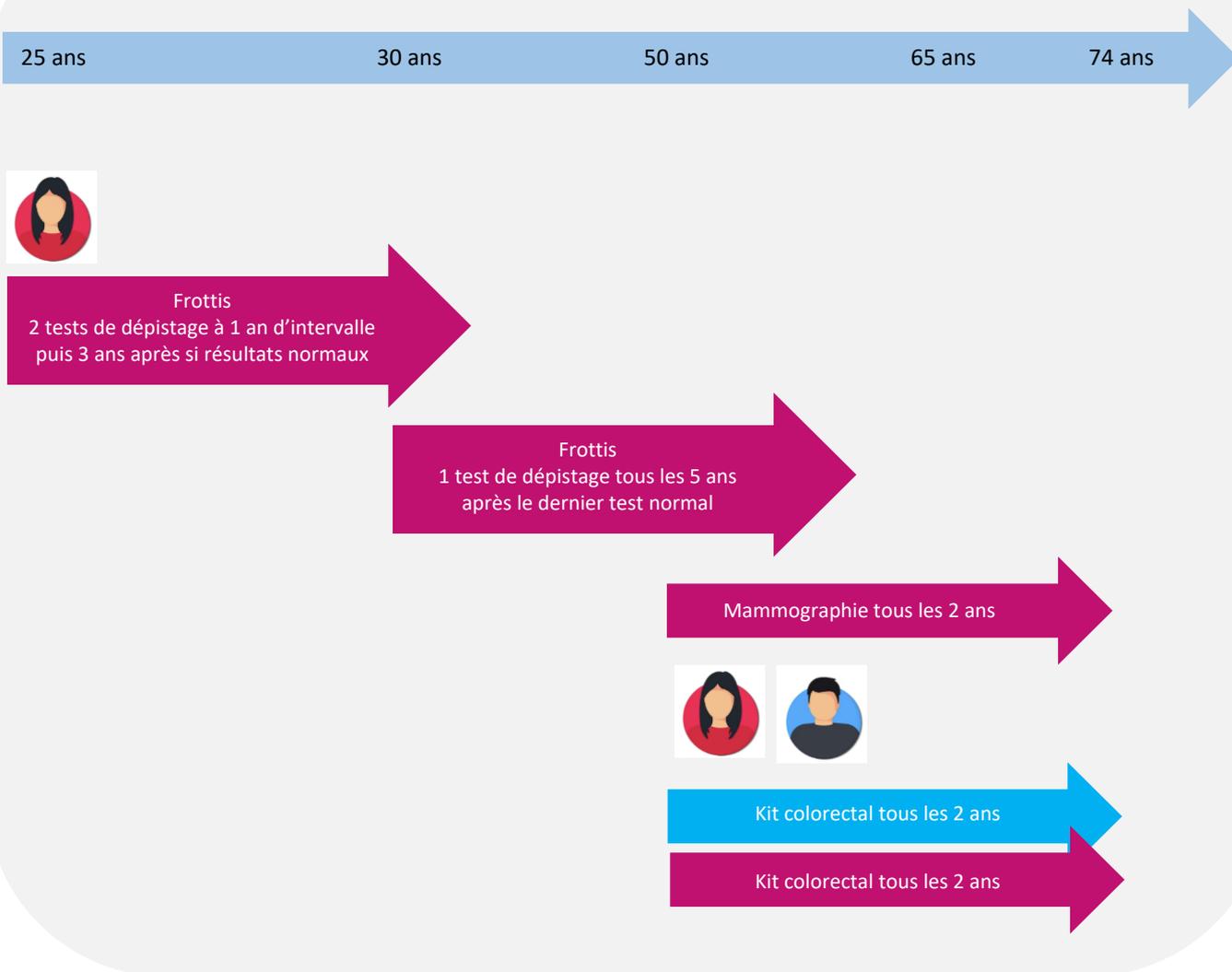
Identifier quand il faut se faire dépister



En cas de symptôme(s) qui inquiète(nt) ou en cas de cancer dans la famille, il est recommandé d'en parler à son médecin traitant, quel que soit son âge.

| | Femme | Femme ou un homme |
|---------------------------|---|---|
| A partir de 25 ans | Frottis : tests de dépistage à 1 an d'intervalle, puis 3 ans après si résultats normaux | |
| De 30 ans à 65 ans | Frottis : 1 test de dépistage tous les 5 ans après le dernier test normal | |
| De 50 à 74 ans | Mammographie tous les 2 ans pour dépister un cancer du sein | Recherche tous les 2 ans de sang dans les selles avec un kit pour dépister un cancer colorectal |

A quel âge son dépistage ?



Travaux coordonnés par le Dr Julie Chastang, pour le CMG